Nouvel horaire du bihoraire : soyez vigilant

07/01/2026

Le 1er janvier 2026, les horaires du bihoraire ont changé. Attention : certains compteurs d'Ores restent réglés sur les anciennes heures creuses.

Nouvel horaire du bihoraire

Depuis le 1er janvier, les horaires du bihoraire ont changé.

- Les **heures pleines** (plus chères) vont :
- **de 7h à 11h?;**
- **et de 17 h à 22h.**
- Les **heures creuses** (moins chères) vont :
- **de 11h à 17h ;**
- **et de 22h à 7h.**

Ce nouvel horaire s'applique :

- **tous les jours** : il n'y a **plus de distinction** entre le week-end et la semaine ;
- à **tous les ménages qui ont un compteur bihoraire**, que ce soit un compteur communicant ou un compteur mécanique.

Pour plus d'informations, lisez notre actualité « Electricité?: les horaires du bihoraire changent?».

Dysfonctionnement

Normalement, vous n'aviez rien à faire pour bénéficier du nouvel horaire du bihoraire. C'est votre gestionnaire de réseau de distribution (GRD) qui adaptait à distance votre compteur bihoraire avec le nouvel horaire.

Cependant, plusieurs personnes raccordées au réseau d'Ores ont constaté que leur compteur avait continué à tourner selon l'ancien horaire du bihoraire, tel que le relate un article de la RTBF.

Ores a identifié les problèmes :

- pour certains compteurs mécaniques, **l'impulsion n'est pas passée** ;
- pour certains compteurs communicants, la mise à jour n'a pas pu être faite parce que le compteur se trouve en **zone blanche**, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de réseau GSM.

En principe, Ores a **réglé le problème** des compteurs mécaniques le 6 janvier à 11h.

Par contre, pour les compteurs communicants, Ores va devoir les **remplacer**.

Êtes-vous concerné ?

Pour vérifier si le nouvel horaire est bien enregistré dans votre **compteur mécanique**, rien de plus simple. Une **flèche** pointe l'index des heures creuses ou des heures pleines en fonction de l'index qui enregistre votre consommation d'électricité. Elle est située entre les 2 index. Vous pouvez également observer quel index tourne.

Pour vérifier si le nouvel horaire est bien enregistré dans votre **compteur communicant**, un symbole indique si le compteur tourne en heures creuses ou pleines.

Le nouvel horaire du bihoraire n'est pas enregistré dans votre compteur ? Appelez votre GRD pour l'informer. Pour savoir qui est votre GRD, allez le site de la CWaPE.